

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Un projet autour de 4 axes



15 janvier / Comité de pilotage et signature d'un nouveau partenaire : la CPAM.

Le Contrat Local de Santé (CLS), signé le 26 juin 2013, a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population sur l'ensemble du territoire. Le CLS se décline en 4 axes au sein desquels un certain nombre d'actions ont été déterminées et doivent être réalisées d'ici le mois de juin 2016.

✓ Réalisé ☹ En cours ▷ En projet

1/

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Promouvoir une information fiable, accessible et harmonisée des offres de services et dispositifs de santé existants.
- Organiser la mutualisation et la diffusion de l'information.

LES ACTIONS

- CRÉER un répertoire des acteurs de la santé, du social et du médico-social. ✓
- CRÉER un portail santé. www.la-cab.fr/sante ✓
- RÉALISER un suivi des enjeux de santé du territoire. ✓

2/

ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE DEVANT LA SANTÉ

- Soutenir la démographie médicale et paramédicale.
- Améliorer la fluidité des parcours de soins du Bergeracois.

LES ACTIONS

- AIDER financièrement (logement et transport) les étudiants futurs professionnels de santé. ✓
- Les étudiants en stage auprès des médecins libéraux de la CAB et des médecins de la PMI peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 70 % du montant du loyer, ainsi que les remboursements forfaitaires de leurs trajets domicile-lieu de stage.

3/

PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DANS LE CADRE DE VIE

- Développer des enjeux de santé au sein des projets de développement social des quartiers.
- Aller au-devant de la grande précarité et de la marginalisation.

LES ACTIONS

- ANIMER des ateliers artistiques et créer un lien social pour les personnes les plus fragiles. ✓
- Exposition des objets et tableaux, projection du court-métrage et concert avec le « Collectif les Arts à Souhait », le 13 décembre au Rocksane.
- ORGANISER le Colloque Santé / Précarité du 23 septembre 2014. ✓
- Le colloque a rencontré un franc succès avec plus de 750 participants de toute la France.
- AMÉLIORER l'habitat pour des conditions de vie décentes. ☹
- FORMALISER les liens psychiatrie-associations et ville-hôpital. ☹
- PROMOUVOIR la santé pour les personnes migrantes. ▷

4/

PREVENTION ET ACTIONS

4-1

- Impulser des projets participatifs visant à promouvoir la santé des jeunes et des familles.
- Renforcer la coordination des acteurs du médico-social dans les domaines de la grossesse et la périnatalité.

LES ACTIONS

- GÉNÉRALISER l'entretien prénatal précoce. ☹
- FAVORISER l'accès à la contraception et la prévention des maladies sexuellement transmissibles. ☹
- COORDONNER les acteurs autour de la petite enfance ordinaire et handicapée. ☹
- SENSIBILISER aux risques liés à des ressources en eau privée. ✓
- INFORMER sur la qualité de l'eau. ✓
- SENSIBILISER à la qualité de l'air. ▷
- INFORMER sur la prévention en termes de nutrition. ▷
- PROMOUVOIR la santé et le bien-être de la femme enceinte, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adulte. ▷
- INFORMER en matière de grossesse et de périnatalité chez les gens du voyage. ▷

4-2

- Promouvoir un bon vieillissement.
- Prendre en charge les cas de dépendance.

LES ACTIONS

- AMÉLIORER la visibilité des acteurs du vieillissement et informer sur les actions en cours. ✓
- COMMUNIQUER, SENSIBILISER, INFORMER, FORMER les acteurs du parcours de la personne âgée. ☹
- IDENTIFIER les personnes à risque. ☹
- ALLER au-devant des personnes à l'état de santé détérioré et les inciter à participer à des actions de prévention. ☹
- Une journée avec l'ASPET (Association santé, éducation et prévention sur les territoires) est prévue le 28 mai 2015.
- DÉFINIR un plan d'action individualisé des personnes à l'état de santé détérioré. ☹
- ASSURER le suivi des personnes âgées identifiées. ▷

LES SIGNATAIRES DU CLS

CAB / ARS / État / CG de la Dordogne / CH de Bergerac / Clinique Pasteur / CHS Vauclaire / CPAM de la Dordogne.

La liste n'est pas figée : d'autres organismes peuvent intégrer le CLS. Par ailleurs, de nombreux partenaires participent aux différentes actions organisées.